

DECLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser



DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

Campagne de chasse 2011-2012

N° identification

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

www.validationpermis28.fr

C'est facile, rapide, 100% sécurisé et moins cher

Identification du demandeur :

Téléphone: _____ Portable: _____

adresse mail : _____

C
A
D
R
E
A

Références du permis de chasser

original duplicata certificat provisoire document étranger équivalent

Numéro : _____ délivré le : _____

Par Préfecture de: _____ ONCFS

pays : _____

Date de naissance du titulaire : _____

C
A
D
R
E
B

Autorisation de chasser accordée par : (pour mineur et majeur sous tutelle)

Père / Mère / Tuteur* : _____

Juge des tutelles* : _____

Le : ____/____/____ **Signature :** _____

** rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire*

C
A
D
R
E
C

Si des changements ou erreurs sont intervenus dans vos coordonnées ou références permis, veuillez compléter le cadre ci-dessous :

Nom : _____ Prénom : _____ adresse : _____

code postal et commune : _____ n° tél : ____/____/____/____

n° portable : ____/____/____/____ mail : _____@_____ date naissance : ____/____/____

n° permis : _____ préfecture délivrance : _____ date délivrance : ____/____/____

C
A
D
R
E
D

Je soussigné,
- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.

Fait à Le ____/____/____ **Signature :** _____



C
A
D
R
E
E

Pour la saison 2011-2012, vous souhaitez une :

Type de permis	Montant à régler sans assurance*	Cocher votre choix	Montant à régler avec assurance (18€)*	Cocher votre choix
Validation annuelle départementale Eure et Loir petit gibier seul	126,50€	<input type="checkbox"/>	144,50€	<input type="checkbox"/>
Validation annuelle départementale Eure et Loir petit gibier et chevreuil	137,00€	<input type="checkbox"/>	155,00€	<input type="checkbox"/>
Validation annuelle départementale Eure et Loir petit gibier et tout grand gibier	147,50€	<input type="checkbox"/>	165,50€	<input type="checkbox"/>
Validation annuelle Nationale petit gibier seul	323,76€	<input type="checkbox"/>	341,76€	<input type="checkbox"/>
Validation annuelle Nationale petit et grand gibier	395,76€	<input type="checkbox"/>	413,76€	<input type="checkbox"/>
Autres validations : Appeler la fédération des chasseurs au 02.37.24.46.80 Dépt : ____ ____ ____	€	<input type="checkbox"/>	€	<input type="checkbox"/>

C
A
D
R
E
F

Règlement par chèque à l'ordre de : **REGIE CHASSE 28** **Montant à payer** € _____

Détail des tarifs 2011-2012 : cotisation fédérale : 66€, cotisation départementale chevreuil seul : 10,50€, cotisation départementale tout grand gibier : 21€, cotisation nationale : 95 €, cotisation nationale grand gibier : 72 €, redevance départementale : 40,98€, redevance nationale : 209,24€, part de l'état : 9€, frais de dossier : 4,52€, abonnement facultatif à la revue « La Chasse en Eure-et-Loir » : 6€ (4 parutions : sept, déc, mars, juin)

Si vous ne souhaitez pas vous abonner à « La Chasse en Eure-et-Loir » cocher la cas suivante et déduire 6€ sur le montant de votre validation.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès de la fédération départementale des chasseurs à laquelle adhère le demandeur.

Validation du Permis de Chasser 2011-2012



Vous trouverez au recto votre demande de validation de permis de chasser pour 2011-2012.

Vous recevrez peut être le même type de document venant d'autres fédérations, c'est à vous de choisir la Fédération avec laquelle vous voulez valider le permis 2011-2012.

Comment remplir votre demande de validation du permis de chasser ?

ETAPE 1 : Vérifier les informations contenues dans le cadre A (vos nom / prénom / coordonnées / numéros téléphone) en cas d'erreur(s) ou de modifications remplir le **cadre D**

ETAPE 2 : Vérifier les informations contenues dans le cadre B (vos numéro / date et organisme de délivrance / date de naissance) en cas d'erreur(s) ou de modifications remplir le **cadre D**

*Pour les mineurs ou majeurs sous tutelle, merci de compléter et signer le **cadre C***

ETAPE 3 : Dater et signer obligatoirement le cadre E

ETAPE 4 : Choix du type de validation -cadre F- cocher la (ou les) validation(s) souhaitée(s) et reporter le (ou les) prix du (ou des) permis choisi(s) dans la case « Montant à payer »

Pour une autre validation : bi-départementale, temporaire, autre département : **contacter la FDC au 02.37.24.46.80**

NB : La validation temporaire vous permet de chasser 3 jours (renouvelable 2 fois par département) ou 9 jours consécutifs dans le (s) département(s) de votre choix sans recourir à une validation annuelle pour ce(s) département(s).

Attention : cette année, deux timbres « grand gibier » sont possibles :

- un timbre tout grand gibier (chevreuil, cerf et sanglier) à 21€

- un timbre chevreuil uniquement à 10,50€ avec possibilité en cours de saison d'une extension tout grand gibier à 10,50€

Nous vous proposons de souscrire directement votre **assurance responsabilité civile chasse** par le biais d'un contrat très complet souscrit par la fédération des chasseurs auprès de MMA. La notice d'informations des conditions d'assurance est jointe au présent bon de commande. Le tarif de cette assurance responsabilité civile chasse est de **18 € TTC**.

*Si vous souhaitez souscrire d'autres options reportez vous à la notice « **options : en complément de la garantie de base saison 2011/2012** » et contactez directement l'agent MMA.*

ETAPE 5 : Rédiger votre chèque (ou mandat cash) à l'ordre de « **Régie Chasse 28** ».

Aucun règlement en espèces ne sera accepté

ETAPE 6 : Envoyer à l'aide de l'enveloppe T jointe (ne pas affranchir !) votre demande de validation et votre chèque (ou mandat cash) attention : n'expédier ni permis ni attestation d'assurance

Le titre annuel de validation vous sera adressé dans les meilleurs délais.

Tout dossier incomplet ou non signé ne pourra être traité et vous sera renvoyé.

Conseils utiles

⇒ Pour éviter tout retard ou tout engorgement dans le traitement des dossiers à l'approche de l'ouverture, nous vous conseillons vivement **d'effectuer cette démarche dès réception du dossier**.

⇒ **Ne vous déplacez pas au siège de la Fédération** : aucune validation n'y sera délivrée !!!

⇒ Au-delà du 20 septembre la fédération ne garantira pas l'acheminement du titre annuel de validation pour la date de l'ouverture.

Pour tout renseignement : un seul numéro : 02.37.24.46.80 !

Valider sur Internet c'est facile, rapide, 100% sécurisé et moins cher :

www.validationpermis28.fr